Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion
du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 Avril 2023 à Aubrac

- - -

L'an 2023, le 4 avril à 14h30, se sont réunis à Aubrac les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 20 mars 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 9
- Pour le collège des Régions : 1 : C SAHUET
- Pour le collège des Départements : 0 :
- Pour le collège des Communes : 8 : B BASTIDE, M GUIBERT, J VALADIER, D CASSAGNES, B SCHEUER, M CASTAN, F SARTRE, L MOULIADE

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 4
- Pour le collège des Régions : 1 : S SAUTAREL (pouvoir à C SAHUET)
- Pour le collège des Départements : 0 :
- Pour le collège des Communes : 3 : B BOURSINHAC (pouvoir à B SCHEUER), B REMISE (pouvoir à M GUIBERT), E BREZET (pouvoir à B BASTIDE)

Excusés : 11
- Pour le collège des Régions : 5 : A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE, M GUIBERT
- Pour le collège des Départements : 5 : V ALAZARD, J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, A ASTRUC, P BREMOND
- Pour le collège des Communes : 1 : M BORIES

Quorum :
Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.
Présence et représentation : 13 membres sur 24

Le Quorum est atteint

Présidant la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Etaient présents avec voix consultative :
V GENDRE, J-P KIRCHER, M VABRET, B FAGEGALTIER

ORDRE DU JOUR

0.	Accueil	
1.	Approbation du procès-verbal du Bureau du 25/01/2023 à Aubrac	Pour décision
2.	Groupe de travail Faune sauvage - Point d'étape	*Pour information*
3.	Dotation Etat 2023 - Convention DREAL	Pour décision
4.	Convention de partenariat avec EDF / Annexe 2023	Reporté
5.	Adhésion à l'Association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA)	Pour décision
6.	Présentation du dispositif Contrat Territorial Occitanie (CTO)	Reporté
7.	Demande d'aide préparatoire à la candidature LEADER 2023/2027 (L8)	Pour décision
8.	Animation 2023 des Sites Natura 2000 Occitanie (O10)	Pour décision
9.	Extension du site VTT FFC (AK12)	Pour décision
10.	GéoTrek 2022 - Partenariat GR465 (AP4)	Pour décision
11.	Adhésion à la COFOR Occitanie	Pour décision
12.	Développement du Trail sur l'Aubrac	Pour décision
13.	Outils de communication à destination du grand public	Reporté

0. Accueil

Le Président Bernard BASTIDE accueille les membres du Bureau

1. Approbation du PV du Bureau du 25/01/2023 à AUBRAC / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 25 janvier 2023 à 14h30 à Aubrac.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :
- ➞ envoyé par courrier aux membres du Bureau qui en ont fait la demande ;
- ➞ envoyé par courriel aux membres du Bureau en pièce-jointe du document de séance du Bureau de ce jour ;
- ➞ mis à disposition des membres du Bureau en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac.

DECISIONS

Après avoir débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Bureau valide, à l'unanimité, le PV du Bureau du 25 janvier 2023 à Aubrac.

2. Groupe de travail Faune sauvage - Point d'étape / *Pour information*

Rapporteur : Murielle VABRET, Elue référente / Romain RIBIERE, CM

La conciliation entre le développement des activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme) et la préservation de la faune sauvage fait partie des enjeux identifiés par la Charte du PNR de l'Aubrac.
Afin d'y répondre, le Parc a lancé en 2021, avec le soutien financier des régions AURA et Occitanie, des groupes de travail thématiques sur trois espèces emblématiques : le vautour fauve, le cerf élaphe et le loup gris. L'objectif était double : améliorer la concertation locale et proposer des pistes d'actions, y compris expérimentales.

A mi-parcours de la réalisation du programme, il est proposé de faire un point d'étape sur les discussions et actions engagées depuis 2 ans. Les perspectives de travail pour les 2 années restantes seront également présentées.

Ce point, initialement prévu au bureau du 25 janvier dernier, n'avait pas pu être présenté que partiellement et il est donc remis à l'ordre du jour.

PRESENTATION DES RESULTATS

Cette présentation fait suite à celle proposée lors du Bureau du 25/01/2023

➡ Un état des lieux partagé

➡ Un état des lieux partagé

Premiers résultats

Bilan annuel des interactions et des expertises sur le territoire du PNR

Source OFB

2022 dans le périmètre PNR Aubrac
Peu d'interactions signalées
7 au total

Diminution de 33% par rapport à 2021

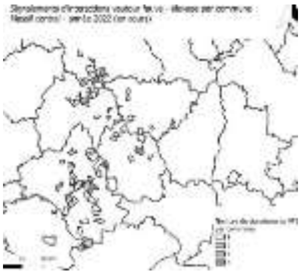

➡ Un état des lieux partagé

Premiers résultats

Bilan annuel des interactions et des expertises sur le territoire du PNR

Source OFB

Suite aux expertises vétérinaires

Les interactions post-mortem représentent autour de 90% des cas

Les interactions ante mortem relevées sont liées à l'état de santé des animaux concernés (pathologies, traumatisme, vulnérabilité)

Aucun cas identifié de mortalité sur un animal en pleine capacité de ses moyens

➡ Un état des lieux partagé

Premiers résultats

Identification des besoins en connaissance

Etude et production de données

Intérêt d'analyser les éventuelles corrélations entre la couverture vaccinale des troupeaux et les interactions constatées

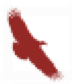

Une robustesse de contact à l'échelle locale

A venir...

Identification des besoins en diffusion informations & communication
Accompagnement technique des acteurs locaux

Saison 2023

Plaquette mortalité bétail et interactions des rapaces nécrophages, [illegible]

Fiches thématiques de synthèse des connaissances

Recueil ➡ Livrable

Saison 2024

Guide technique Cohabitation

Adaptées au territoire Aubrac et aux éleveurs
En coordination avec les autres acteurs (DDT, OFB...)

GTFSA – en configuration interactions loups - cervidés

Disposition 3
Permettre une gestion concertée et durable de la grande faune

Rappel

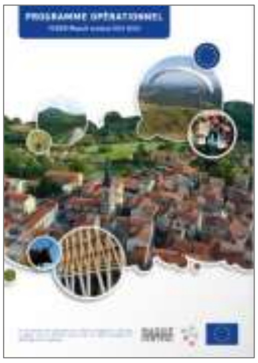

4 volets :

- Cartographie des peuplements sensibles à l'abroutissement : expérimentation d'une méthode par télédétection satellitaire
- Déploiement du système d'alerte
- Suivis de chantiers pilotes (enclos/exclos) et des ICE
- Animation, communication, information

Budget prévisionnel : 199 928 €

Suivi de la pression d'herbivorie des cervidés sur les prairies du secteur St Chély – Castelnau – Prades

Carte des trois communes du Nord

✓ 31 parcelles réparties sur 3 communes du Nord Aveyron

1/ Au préalable

✓ **Questionnaire téléphonique** ~ 15 min

2/ Sur le terrain ~ 1h30

✓ **Notations** environnementales

✓ **Prélèvements** de **biomasse** fraîche

Prélèvement de 2 quadrats

Objectif = Comparer la biomasse végétale fraîche dans un enclos et un exclos

→ Dimensions :3,4 * 1,8 m

→ **≥ 60j** de **pose**

✓ Comparaison de moyennes ➡ Pertes 2021- 2022> pertes 2020

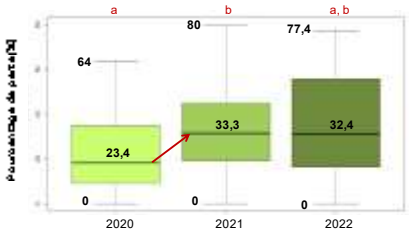

Comparaison des pertes moyennes entre les 3 années

Hypothèses :

✓ Augmentation de la population

✓ Déplacement de zone réduit

→ Pose tardive de zone à partir de 2020

→ Grande variabilité

1/ Biomasses fraîches

Biomasse enclos > biomasse exclos

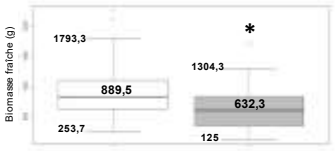

Comparaison des moyennes des biomasses fraîches entre Enclos et Exclos

2/ Pourcentages de perte

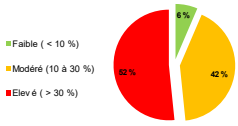

✓ > 50 % des parcelles : perte > 30%

✓ Perte moyenne : 29,9 %

Référence : 0 % perte

Répartition des parcelles par classes de perte (moyenne sur la zone)

A venir...

Saison 2023

Poursuite de l'étude sur la prédation d'herbivorie

Initier une discussion sur les conditions d'accueil du bétail à la mise en estive de la race du Causse

Recueil

Livrable

Saison 2024

Guide technique

- Les clés de la réussite pour une mise en estive sereine : mode d'emploi et points de vigilance
- Schéma de principe pour l'installation de la clôture électrique

GTFSA – en configuration interactions loups - troupeaux

Premiers résultats

Bilan de la constatation suite à l'installation du PNR

Source ONF

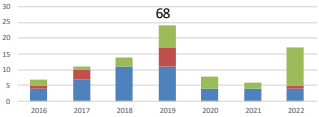

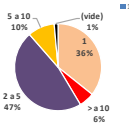

Années	Communes			
2016	4	1	2	7
2017	7	3	1	11
2018	11	0	2	13
2019	11	6	7	24
2020	4	0	4	8
2021	4	0	2	6
2022	4	1	12	17
Total	41	11	14	86
Moyenne annuelle	6	2	4	14

Synthèse de dommages loups non exclus sur le Parc pour la période 2016-2021

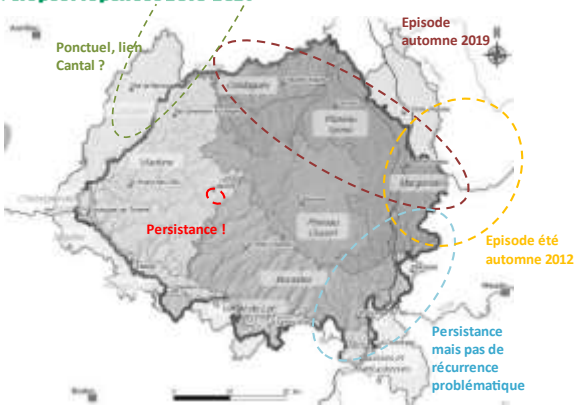

Le suivi du Loup en Aubrac

Indices de présence du loup collectés depuis 2021 - PNR Aubrac

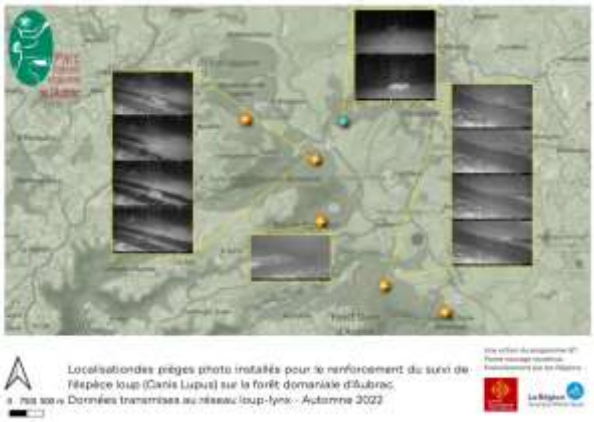

GTFSA – en configuration interactions loups - troupeaux

Projection- débat le 06 Septembre 2022 à Chaudes Aigues

A venir...

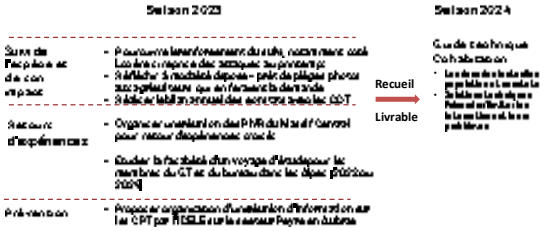

COMMENTAIRES

Didier CASSAGNES : Il ne faut pas subir la pression du loup

Bernard BASTIDE : Il faut apprendre à cohabiter avec le loup sans en subir la pression et considérer les positions de tous le monde ce qui est l'objectif de ce groupe de travail

Murielle VABRET : Le rôle de ce groupe de travail est aussi d'accompagner l'élevage et les éleveurs

Benoit FAGEGALTIER insiste sur le fait de ne pas minimiser la présence du prédateur et la nécessité d'accompagner les éleveurs afin de travailler à son acceptabilité. Il propose de saisir le Préfet référent loup (Lozère) pour obtenir une coordination à l'échelle du massif de l'Aubrac.

3. Dotation Etat 2023 - Convention DREAL / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Contexte

L'Etat s'engage financièrement auprès du PNR sous la forme d'une dotation annuelle dans le cadre d'une convention de partenariat identifiant les actions de préservation et de valorisation des patrimoines soutenues par l'Etat.

Cette dotation annuelle fait l'objet d'une convention de partenariat signée chaque année par le directeur de la DREAL Occitanie, représentant de l'Etat, et le Président du PNR de l'Aubrac, sur présentation d'un programme d'actions spécifique.

La dotation permet de financer à la fois des prestations, des fournitures, des études, de l'ingénierie et des frais de structures. Elle est ventilée par opération.

Convention 2023

Précédemment, cette dotation annuelle était de 120 000 €. Pour 2023, son montant peut être porté à 150 000 € si le Parc est en capacité de justifier des actions en faveur de la déclinaison de la stratégie nationale des aires protégées, notamment en termes de protection forte.

Pour l'année 2023, la ventilation de la dotation par type d'opérations figure dans le tableau ci-après. Elle est conforme aux engagements pris auprès des autres partenaires financiers : Europe / Etat / Régions / Départements / Communautés de communes.

Missions	Assiette de temps agent (jours)	Coût (€ TTC)
1. Veiller et prévenir les atteintes à l'état de conservation des espaces naturels majeurs et conseiller les collectivités et porteurs de projets d'infrastructure d'énergie, de transport et d'aménagement touristiques	140 j	35 000 €
2. Poursuivre les programmes de connaissance et de recueil des données SINP	110 j	27 500 €
3. Travailler sur les espèces et les habitats remarquables et sensibles (application des PNA, ZH, lutte contre les espèces invasives)	70 j	17 500 €
4. Intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets et programmes	110 j	27 500 €
5. Relayer ou piloter localement la mise en œuvre de politique nationale ou européenne (stratégie de création des aires protégées)	150 j	37 500 €
6. Accompagner ou porter des projets de restauration des continuités écologiques dans le cadre de la mise en œuvre des SRCE	90 j	22 500 €
7. Assurer un suivi partagé d'évolution des paysages : SINP, atlas ou observatoire photographique et répondre aux grands enjeux des grands paysages par une gestion équilibrée des différents espaces (chartes, plans paysages, documents de planification et infrastructures…)	80 j	20 000 €
Total	750 j	187 **500 €**

Le plan de financement correspondant est établi comme suit :

- → Dotation DREAL = 150 000 €
- → Fonds propres = 37 500 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- ➞ de valider la liste des actions à inscrire dans la convention DREAL 2023 pour l'attribution de la dotation annuelle de l'Etat à hauteur de 150 000.00 € ;
- ➞ d'autoriser le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision et notamment à signer la convention relative à l'attribution de la subvention de l'Etat ;
- ➞ d'autoriser le Président à engager les actions et les dépenses correspondantes, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

- ➞ Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :
- ➞ de valider la liste des actions à inscrire dans la convention DREAL 2023 pour l'attribution de la dotation annuelle de l'Etat à hauteur de 150 000.00 € ;
- ➞ d'autoriser le Président à procéder aux démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision et notamment à signer la convention relative à l'attribution de la subvention de l'Etat ;
- ➞ d'autoriser le Président à engager les actions et les dépenses correspondantes, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

4. Convention de partenariat avec EDF - Annexe 2023 / Reporté

Ce point n’a pas pu être examiné en séance et sera reporté à une date ultérieure

5. Adhésion à l'Association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA) / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Contexte :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes compte 10 parcs naturels régionaux créés entre 1970 (Vercors) et 2018 (Aubrac). Ces parcs regroupent 817 communes (20% de la région), s'étendent sur 16 000 km² (23%) et comptent environ 615 000 habitants (7,7% de la population régionale). L'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) est une association Loi 1901 regroupant jusqu'à présent tous les parcs naturels régionaux de la région à l'exception du dernier créé, le Parc naturel régional de l'Aubrac.

L'association invite de façon permanente à ses instances les services de la Région et déconcentrés de l'Etat. Elle anime un groupe des directeurs et des groupes de travail thématiques. Dénuée de moyens humains propres, son fonctionnement repose sur l'implication de ses membres, en particulier des services des différents Parcs qui la composent.

Ses actions permettent de construire et faire connaitre des positionnements interparcs, de développer des compétences et des outils mutualisés (SIG, Géotrek), de réaliser des projets communs (webinaires). Elle se positionne comme un interlocuteur privilégié de la Région et des organismes régionaux (partenariat Agence Régionale de Tourisme, contribution à l'élaboration du document-cadre 23-27 de la Région).

La cotisation annuelle est actuellement fixée à 400 €.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a adopté en 2023 un document-cadre 2023-2027 lui permettant d'établir prochainement des contrats bilatéraux avec chaque Parc. Afin de bénéficier des actions de ce réseau, il est proposé que le Parc naturel régional de l'Aubrac adhère à l'APARA dès 2023. Ses statuts prévoient que chaque membre désigne deux élus délégués (un titulaire et un suppléant).

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider l'adhésion du Parc naturel régional de l'Aubrac à l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA) ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents et à engager les frais de cotisation ;
- de désigner comme représentant du Parc de l'Aubrac à l'APARA les élus suivants :
  - Monsieur Marc GUIBERT / Titulaire
  - Madame Céline CHARRIAUD / Suppléante

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR Nb	POUR %	POUR % des suff exp	CONTRE Nb	CONTRE %	CONTRE % des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider l'adhésion du Parc naturel régional de l'Aubrac à l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA) ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents et à engager les frais de cotisation ;
- de désigner comme représentant du Parc de l'Aubrac à l'APARA les élus suivants :
  - Monsieur Marc GUIBERT / Titulaire
  - Madame Céline CHARRIAUD / Suppléante

6. Présentation du dispositif Contrat Territorial Occitanie (CTO) / Reporté

Ce point n’a pas pu être examiné en séance et sera reporté à une date ultérieure

7. Demande d'aide préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027 (L8) / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Jean-Baptiste MASSE, CM

Contexte

La Région Occitanie a lancé l'appel à candidature pour la nouvelle génération de programme LEADER 2023-2027 en deux étapes : un Appel à Manifestation d'Intérêt des territoires candidats en avril 2022 suivi d'un Appel à candidature des territoires présélectionnés en juin 2022.

Afin de proposer un périmètre commun aux démarches territorialisées de mobilisation des fonds européens et régionaux, il a été décidé de déposer une candidature regroupant les anciens GAL Aubrac Olt Causse (partie aveyronnaise et cantalienne du PNR Aubrac et PETR du Haut Rouergue) et du Gévaudan (porté par le PETR du Pays Gévaudan-Lozère).

Le GAL « Aubrac Olt Causse Gévaudan » comprend le PNR Aubrac (hors partie cantalienne relevant d'un autre périmètre LEADER) en tant que structure porteuse « chef de file » et les 2 PETR du Haut Rouergue et du Gévaudan comme structures porteuses associées.

L'élaboration du dossier de candidature LEADER peut bénéficier d'une aide financière spécifique au titre du dispositif 19.1 du programme FEADER « aide préparatoire LEADER ».

Cette aide permet de financer le temps de travail des agents des structures porteuses affecté à la préparation du dossier de candidature entre la date de publication de l'appel à projet et la date de dépôt du dossier de candidature.

Plan de financement

DEPENSES		RESSOURCES		
Frais salariaux	20 500 €	FEADER	12 300 €	60%
		Autofinancement	8 200 €	40%
TOTAL	20 500 €	TOTAL	20 500 €	

Les montants arrêtés des dépenses et de l'aide LEADER sont établis de manière forfaitaire sur une base de 75 jours de travail.

L'élaboration de la candidature étant réalisée par le PNR Aubrac en partenariat avec les structures porteuses associées, la dépense réalisée regroupe le temps passé par les agents des différentes structures.

La structure chef de file étant la seule autorisée à déposer une demande d'aide, le reversement de l'équivalent de l'aide LEADER attribuée au prorata des dépenses salariales affectées fera l'objet d'un conventionnement spécifique avec les structures porteuses associées, sur justificatif d'un relevé de temps dûment renseigné.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- ➞ d'approuver la demande d'aide au titre de l'aide préparatoire LEADER 19.1 ;
- ➞ d'approuver le plan de financement général de l'opération ;
- ➞ d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de l'opération.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- ➞ d'approuver la demande d'aide au titre de l'aide préparatoire LEADER 19.1 ;
- ➞ d'approuver le plan de financement général de l'opération ;
- ➞ d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de l'opération.

8. Animation 2023 des Sites Natura 2000 Occitanie (O10) / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Ghalia ALEM-RAQUIN, CM

Contexte

Le Syndicat mixte d'Aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac porte depuis le 1er janvier 2015 l'animation de trois sites Natura 2000 en Occitanie :

- Gorges de la Truyère (FR7312013), validé au comité de pilotage du 3 décembre 2014 ;
- Haute Vallée du Lot (FR7300874), validé au comité de pilotage du 16 décembre 2014 ;
- Plateau central de l'Aubrac aveyronnais (FR7300871), validé au comité de pilotage du 7 février 2019.

Afin de pouvoir solliciter les subventions d'animation pour l'année 2023, il est nécessaire de valider le plan d'actions à réaliser sur ces sites Natura 2000 du 1er janvier au 31 décembre 2023 et le plan de financement correspondant.

Programme d'actions et Plan de financement 2023

La première moitié de l'année 2023 sera fortement marquée par l'animation du PAEC (Plan Agro Environnemental et Climatique) avec 30 jours agents dédiés aux diagnostics terrain et à la rédaction des Plans de Gestion (nb : une partie de ce programme est également financé par la DRAAF à hauteur de 43 jours, sur un autre plan de financement).

L'actualisation du DOCument d'OBjectifs (DOCOB) du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais va passer par une étude complémentaire portée par la Chambre d'agriculture et la finalisation du document pourra reprendre à partir de septembre (action autrefois financée sur un autre programme).

Des prestations auprès de la LPO sont envisagées pour :

- la poursuite du suivi de la reproduction du Milan Royal, espèce à fort enjeu : la population locale nicheuse montre des signes alarmants (effectifs en baisse depuis 2011 et taux de reproductions plutôt faibles ces dernières années, à l'exception de 2022).
- la coordination avec RTE : les lignes électriques peuvent constituer des obstacles voire des menaces pour certaines espèces d'oiseaux. Aussi, un travail en partenariat avec RTE va s'engager pour définir les zones de nidifications à enjeux et actualiser la carte de ces enjeux.

Enfin, une étude particulière des insectes mangeurs de bois mort est prévue. Ce travail répond à la Directive Habitat qui prévoit la mise en place d'indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Les vieilles forêts font partie de ces habitats et le suivi d'espèces indicatrices permettra cette évaluation. Cette action fait suite à la mise en place de plusieurs contrats forestiers Natura 2000 (Contrat ilots de sénescence).

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Salaire et charges de personnel dédié à l'action	**71 199 €**	**Région**	**102 000 €**
Salaire Ghalia Alem-Raquin (147 jrs)	30 929 €	Europe Feader	- €
Salaire CDD (135 jrs)	28 404 €		
Frais de structure (15%)	8 900 €	Autofinancement	- €
Frais de déplacement (5%)	2 967 €		
Prestations/ conventionnement	**30 801 €**		
Prestations MAEC (16 jrs)	8 325 €		
Prestation LPO Gorges de la Truyère Coordination RTE + zones à enjeux (5jrs)	2 100 €		
Prestation LPO Milan Royal (18 jrs)	8 310 €		
Prestation Chambre Agriculture Docob	5 000 €		
Sorties Nature	1 400 €		
Inventaire des insectes saproxyliques	3 000 €		
Formations	2 666 €		
Total des dépenses	**102 000 €**	**Total des recettes**	**102 000 €**

Pour rappel, les actions engagées dans ce programme sont financées en intégralité. Les frais engagés sont entièrement remboursés à hauteur des factures qui ont été acquittées.

COMMENTAIRES

Un point est fait sur la situation du dossier PAEC / animation Natura 2000 :

Dans le cadre du PAEC Aubrac Occitan, les agriculteurs ont été très nombreux à répondre à l'appel à candidatures MAEC prévues dans le PAEC (262 contre 170 escomptés). Cet afflux, signe positif de l'intérêt des exploitants pour faire reconnaitre ou s'engager dans de bonnes pratiques, se heurte à deux problèmes : l'insuffisance de l'enveloppe allouée par la DRAAF pour financer les MAEC (50% de la demande) et les moyens mobilisables par les partenaires du PAEC pour accompagner les agriculteurs retenus dans le dépôt de leur demande.

Sur ce dernier point, une solution a été trouvée côté Aveyron : le Parc s'organise pour augmenter ses moyens d'animation par la réaffectation temporaire du chargé de mission agroenvironnement et le recrutement d'un renfort ponctuel. La Chambre d'agriculture de l'Aveyron se mobilise également en acceptant d'entrer dès à présent dans l'équipe projet aux côtés du Parc et de l'Adasea et d'assurer la partie formation de certaines MAEC. Enfin l'Adasea d'Oc programme des jours de travail supplémentaires en 2023. Cette modification d'organisation permettra d'augmenter le nombre de diagnostics et de contrats à 35. La présente délibération intègre une partie des moyens d'animation supplémentaires qui sont mobilisés.

Concernant l'insuffisance des crédits alloués par la DRAAF au financement des MAEC, Bernard BASTIDE indique qu'il a adressé un courrier au directeur de la DRAAF Occitanie expliquant la situation et réclamant une augmentation d'enveloppe.

Par ailleurs, la piste d'un abondement de cette enveloppe par l'Agence de l'Eau semble réaliste mais pas avant 2024 ou 2025, moyennant l'élaboration d'un contrat territorial entre le Parc et l'Agence.

Benoît FAGEGALTIER confirme la mobilisation de la Chambre de l'Aveyron pour la bonne réalisation de ce projet et se félicite de la correction de l'organisation par le Parc. Il émet la proposition d'une éventuelle motion de la Chambre pour appuyer la demande d'augmentation d'enveloppe auprès de la DRAAF. Cette proposition sera également faite à la Chambre de la Lozère.

Didier CASSAGNES rappelle les règles élémentaires à respecter lors de la réalisation des diagnostics : Tout prestataire ou animateur doit impérativement avertir l'éleveur avant de pénétrer dans une de ses parcelles.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le programme d'actions et le plan de financement relatifs à l'animation des 3 sites Natura 2000 Aveyronnais sur la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023 ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision (sollicitation des partenaires financiers pour l'octroi des subventions, sollicitation des partenaires techniques, organisation des mises en concurrence pour recruter les prestataires, ...)
- d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes aux actions définies ci-dessus dès réception de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
- d'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel, sous réserve que la part d'autofinancement ne change pas.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR Nb	POUR %	POUR % des suff exp	CONTRE Nb	CONTRE %	CONTRE % des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- ➞ de valider le programme d'actions et le plan de financement relatifs à l'animation des 3 sites Natura 2000 Aveyronnais sur la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023 ;
- ➞ d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision (sollicitation des partenaires financiers pour l'octroi des subventions, sollicitation des partenaires techniques, organisation des mises en concurrence pour recruter les prestataires, ...)
- ➞ d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes aux actions définies ci-dessus dès réception de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
- ➞ d'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel, sous réserve que la part d'autofinancement ne change pas.

9. Extension du site VTT FFC (AK12) / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Joris PESCHE, CM

Contexte

Dans le cadre du Pôle de Pleine Nature, un axe de travail sur le VTT a été rapidement identifié pour diversifier l'offre aux 4 saisons.

Sur le territoire du Parc, plusieurs sites VTT labélisés auprès de la Fédération Française de Cyclisme existent : « Margeride en Gévaudan », « Gorges Lot et Truyère », « Aubrac Vallée du Lot » et récemment le site Gévaudan Destination.

Dans la mesure où le site « Aubrac Vallée du Lot » possède des départs au niveau de Brameloup et inclut explicitement Aubrac dans son nom, il a été envisagé qu'il soit étendu à l'Aubrac et aux 4 autres stations de ski. A la suite de groupes de travail avec les acteurs VTT du territoire menés en 2018-2019, plusieurs itinéraires ont été identifiés comme pertinents aux départs des stations de ski et d'autres bourgs.

A partir des circuits identifiés par les acteurs VTT du territoire, des demandes de subventions ont été faites dans le cadre du Pôle de Pleine Nature pour soutenir les investissements nécessaires à la création : signalétiques, balises, balisage.

Les maîtrises d'ouvrage initialement identifiées étaient les Communautés de Communes ; cependant au regard des compétences des collectivités, il a été envisagé en septembre 2022 de faire porter la création des itinéraires à l'échelon communal.

Sur le secteur de la communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène

Les communes identifiées pour la création de ces circuits de VTT sont : Curières, Montpeyroux, Laguiole, Soulage-Bonneval, Argences-en-Aubrac et Cassuéjouls. Les 4 circuits VTT sont les suivants :

- ➞ Circuit n°1 Départ de la station du Bouyssou pour rejoindre Laguiole
- ➞ Circuit n°2 Départ de la station du Bouyssou et tour par les pistes de ski de fond
- ➞ Circuit n°3 Départ de Laguiole jusqu'au Lac des Galens
- ➞ Circuit n°4 Départ de Graissac jusqu'au Lac des Chèvres

Pour assurer la cohérence de la création de ces itinéraires qui dépassent l'échelon communal, le PNR de l'Aubrac portera cette action avec une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées puis, à l'issue des travaux, rétrocédera les ouvrages et le matériel aux communes. Les principaux travaux à prévoir sont : l'achat des balises VTT, la pose des balises, des poteaux de signalétique directionnelle et de jalonnement et des panneaux de départ.

Pour mettre en œuvre cette opération, le PNR de l'Aubrac propose d'engager son ingénierie à toutes les étapes du projet : prise de contact avec les propriétaires, démarche d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), lancement de la commande publique, encadrement des prestataires, réception des travaux, lien avec la Fédération Française de Cyclisme pour l'homologation de circuits.

Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Travaux	4 500 €	Subvention (FEDER+Région)	1700 €
Ingénierie PNR Aubrac	5 000 €	Autofinancement	7800 €
TOTAL	**9500 €**	TOTAL	**9500 €**

Il a été proposé aux communes de se répartir la part d'autofinancement restante en fonction du pourcentage de linéaire. Pour la partie de Cassuéjouls (5%), la commune d'Argences-en-Aubrac s'est proposée de la prendre en charge dans la mesure où le circuit de Graissac ne passe qu'à la marge sur la commune de Cassuéjouls :

Part des circuits VTT par commune	**Contribution à l'autofinancement**
60% Laguiole	4680 €
25% Argences-en-Aubrac	1950 €
5% Soulages-Bonneval	390 €
5% Montpeyroux	390 €
5% Curières	390 €
TOTAL	**7800 €**

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR :

- ➞ d'approuver le plan de financement général de l'opération ;
- ➞ d'autoriser le président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes concernées pour engager la mise en œuvre de l'action.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR Nb	POUR %	POUR % des suff exp	CONTRE Nb	CONTRE %	CONTRE % des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- ➞ d'approuver le plan de financement général de l'opération ;
- ➞ d'autoriser le président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes concernées pour engager la mise en œuvre de l'action.

10. GéoTrek 2022 - Partenariat GR465 (AP4) / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Joris PESCHE, CM

Contexte

Le GR®465 a été labélisé pour créer un itinéraire partant de Murat pour rejoindre Conques et par la même occasion le GR®65. L'animation de l'itinéraire est assurée par l'association ICARE tandis que la gestion et l'aménagement du GR®465 sont pris en charge par les communautés de communes traversées par le chemin. En 2020, afin d'harmoniser la signalétique directionnelle de l'itinéraire pour en assurer une bonne visibilité et lisibilité, les collectivités gestionnaires et l'association ICARE se sont accordées pour déployer des dispositifs de signalétique de randonnée.

Les collectivités concernées pour la partie cantalienne sont :
- → Communauté de Communes des Hautes terres
- → Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès
- → Communauté de Communes de la Chataîgneraie Cantalienne

Les collectivités concernées pour la partie aveyronnaise sont :
- → Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène
- → Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
- → Communauté de Communes Conques-Marcillac.

La Communauté de Communes Comtal Lot Truyère et le Syndicat mixte du Parc ont engagé un partenariat fin 2021 pour la mise en place d'une signalétique de randonnée sur la portion du GR®465 traversant la Communauté de communes. Pour cela, le Parc élabore en concertation étroite avec la Communauté de communes l'état des lieux du sentier, le schéma de signalétique de randonnée puis le plan d'implantation des dispositifs. Il a alors été convenu que les 12 jours de travail du Chargé de mission Randonnée et Signalétique estimés pour cette action soient pris en charge par la CC Comtal Lot et Truyère (soit 3 000€). Fin 2022, il est apparu que les 12 jours initialement prévus devaient être revus à la hausse, notamment suite à une réévaluation des actions à effectuer. Le temps de travail dédié à la mission passe donc à 15 jours. Un avenant à la convention avec la CC Comtal Lot et Truyère est prévu pour des frais globaux réévalués à 3 750€.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR :
- → de valider l'action dans ces termes ;
- → d'autoriser le président à signer tous les documents en lien avec l'action, notamment les conventions / avenants de partenariat.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :
- → de valider l'action dans ces termes ;
- → d'autoriser le président à signer tous les documents en lien avec l'action, notamment les conventions / avenants de partenariat.

11. Adhésion à la COFOR Occitanie / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Romain RIBIERE, CM

Contexte

Le Parc naturel régional de l'Aubrac et le réseau des collectivités forestières (Union Régionale Occitanie et Associations départementales de l'Aveyron et de la Lozère) travaillent conjointement depuis 2014 au travers de la Charte Forestière de Territoire.

Leur objectif commun est le développement la filière forêt - bois grâce à un soutien fort des collectivités locales.

Une convention de partenariat a été signée lors du COPIL 2022 de la Charte Forestière, avec comme enjeu central de renforcer la coopération sur des thématiques d'actualité : défense des forêts contre les incendies, mobilisation du foncier vacant, formation des élus...

Adhésion au réseau COFOR

Pour appuyer la mise en œuvre rapide de cette convention de partenariat, il est proposé de faire adhérer le PNR de l'Aubrac au réseau des collectivités forestières. Cette adhésion permettra d'accéder notamment à l'outil Observatoire Foncier Forestier Régional.

Le coût d'adhésion est de 500 € pour un Parc naturel régional.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR :

→ de valider l'adhésion du Parc naturel régional de l'Aubrac au réseau COFOR Occitanie

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ de valider l'adhésion du Parc naturel régional de l'Aubrac au réseau COFOR Occitanie

12. Développement du Trail sur l'Aubrac / **Pour décision**

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Mylène GRAS, CM

Contexte

Le Parc de l'Aubrac est le chef de file du programme Pôle de pleine nature de l'Aubrac qui vise à diversifier les activités de pleine nature sur les 5 stations de ski pour augmenter leur attractivité en toute saison.

Le développement de l'activité « trail » sur le territoire de l'Aubrac, propice à cette pratique, est une des actions prévues pour atteindre cet objectif.

Le Parc de l'Aubrac souhaite accompagner les collectivités intéressées, dans la création d'une vingtaine de parcours permanents de trail, empruntant autant que possible des chemins de randonnée existants. Ces circuits pourront relier les stations de ski aux bourgs à proximité et aux vallées et contreforts de l'Aubrac.

Le Département de la Lozère travaille également en ce sens à l'échelle de son territoire. Son ambition est de créer un espace trail par région naturelle dont celle de l'Aubrac, composé de 6 à 20 circuits balisés avec 2 à 5 points de départ distincts.

Pour proposer une offre « trail » cohérente et homogène à l'échelle de l'Aubrac, le Parc naturel régional de l'Aubrac a sollicité le Département de la Lozère pour travailler ensemble sur la création de leurs espaces trail respectifs.

Ce projet partenarial est expérimenté dans un premier temps sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Présentation du partenariat

Pour mettre en œuvre son projet, le Département de la Lozère a recruté une personne spécialiste du trail, en charge aussi de manière générale de l'animation des activités de pleine nature. Pour mener à bien cette mission, cet agent effectue en amont un repérage de terrain pour ensuite procéder à l'analyse foncière des tracés. L'un des six espaces trail de Lozère se situe sur le territoire du Parc de l'Aubrac.

Le Département de la Lozère propose ainsi au Parc de l'Aubrac d'assurer le repérage de circuits trail sur l'ensemble du territoire du Parc, au-delà de la Lozère. Cette mission est réalisée à titre gracieux.

Les Départements de l'Aveyron et du Cantal ont été informés de cette proposition et l'ont validée.

Dans un premier temps, Saint-Flour Communauté a fait part de son intérêt pour cette mission de repérage de circuits permanents de trail. Après un échange technique entre les Départements du Cantal et de la Lozère, Saint-Flour Communauté et le Parc de l'Aubrac, une convention de partenariat (présentée en détail en séance) a été rédigée pour identifier les rôles de chacun sur ce projet :

Le Parc de l'Aubrac s'engage à :

- coordonner les trois partenaires en organisant les réunions de travail, en saisissant les itinéraires sur Géotrek et en communiquant sur l'offre trail.

Le Département de la Lozère s'engage à :

- pré-identifier des parcours
- les repérer
- fournir des traces GPX et les présenter aux partenaires
- communiquer sur l'offre trail du Parc et de ses partenaires.

Le Département du Cantal s'engage à :

- fournir une carte partagée pour identifier les futurs itinéraires trail
- accompagner St-Flour Communauté dans l'analyse foncière des circuits

- ➞ inscrire l'espace trail à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires
- ➞ faire la promotion des itinéraires trail du Parc de l'Aubrac « secteur Cantal » sur ses outils de communication.

Saint-Flour Communauté s'engage à :
- ➞ pré-identifier les parcours
- ➞ identifier les passages sur des propriétés privées et à envoyer les conventions de passage le cas échéant
- ➞ valider les parcours proposés après le repérage
- ➞ assurer la maitrise d'ouvrage du balisage et des aménagements éventuels
- ➞ rédiger le pas à pas des itinéraires trail
- ➞ entretenir les sentiers
- ➞ informer l'Office de tourisme des Pays de Saint-Flour de cette offre trail et la valoriser.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR :
- ➞ de valider la convention de partenariat présentée en séance, qui lie le Parc de l'Aubrac aux Départements de la Lozère et du Cantal, ainsi qu'à Saint-Flour Communauté pour le développement du trail sur le territoire de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR Nb	POUR %	POUR % des suff exp	CONTRE Nb	CONTRE %	CONTRE % des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :
- ➞ de valider la convention de partenariat présentée en séance, qui lie le Parc de l'Aubrac aux Départements de la Lozère et du Cantal, ainsi qu'à Saint-Flour Communauté pour le développement du trail sur le territoire de l'Aubrac

13. Outils de communication à destination du grand public / Reporté

Ce point n’a pas pu être examiné en séance et sera reporté à une date ultérieure

- - -

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder, le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence et clôt la séance.

- - -

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86
SIRET : 200 048 692 000 12

Le Président

Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 4 avril 2023, pour valoir ce que de droit.